



# **NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES AU SECONDAIRE**

Année scolaire  
2025-2026

## **MEMBRES DU COMITÉ :**

Nathalie Warren (modifications 2025-26)

## **INTRODUCTION**

Les modifications au régime pédagogique qui s'appliqueront à compter de septembre 2011 comportent des éléments qui imposent la révision des normes et modalités de l'école, notamment :

- Un bulletin unique national ;
- L'obligation de remettre aux parents un résumé des normes et modalités précisant le moment et la nature des principales évaluations;
- Les dates de publication des bulletins ;
- La pondération des étapes.

## PLANIFICATION GLOBALE

Normes	Modalités	Encadrements Légaux
<p><b>Planification globale :</b></p> <p>La planification globale de l'évaluation des apprentissages, soit des compétences disciplinaires, est une responsabilité de l'équipe niveau disciplinaire (Annexe 1).</p> <p>Les moyens et les outils d'évaluation choisis par les enseignants doivent tenir compte du <i>Programme de formation de l'école québécoise</i> et des critères d'évaluation présents dans les <i>Cadres d'évaluation</i> afin de développer les compétences disciplinaires.</p> <p><b>Évaluation des autres compétences :</b></p> <p>La planification de l'évaluation des autres compétences est une responsabilité de l'équipe école.</p> <p>Autres compétences (Compétences transversales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Exercer son jugement critique</i>,</li> <li>- <i>Organiser son travail</i>,</li> <li>- <i>Savoir communiquer</i></li> <li>- <i>Travailler en équipe</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaque année scolaire, l'équipe niveau disciplinaire établit la planification globale de l'évaluation, c'est-à-dire les compétences qui feront l'objet d'une évaluation à chacune des étapes (fréquence par compétence). Cette planification devra être remise à la direction avant le dernier jour ouvrable du mois de septembre de l'année en cours. Elle sera disponible aux parents pour le 15 octobre via le site de l'école.</li> <li>▪ À partir de la planification globale, l'enseignant établit sa planification individuelle de l'évaluation.</li> <li>▪ L'équipe école identifie, pour l'année scolaire 2025-2026, deux compétences qui feront l'objet d'une évaluation deux fois dans l'année. (Étapes 1 et 3).</li> <li>▪ L'équipe niveau établit les modalités de développement et d'évaluation de la compétence qui lui a été attribuée. Les modalités concernent notamment la consignation des informations recueillies, leur fréquence et le moment de la transmission à l'enseignant responsable de l'inscription des commentaires au bulletin.</li> <li>▪ L'appréciation de cette compétence se fait à l'aide d'une banque de commentaires élaborée par l'équipe école.</li> </ul>	<p><b>LIP</b></p> <p>96.15. Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues au paragraphe 5°, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :</p> <p>4° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire ;</p> <p><b>Droits de l'enseignant</b></p> <p>L'enseignant a notamment le droit</p> <p>19 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.</p> <p><b>Régime pédagogique</b></p> <p><b>30.1.</b> Les bulletins scolaires de l'enseignement primaire et du premier ou du second cycle de l'enseignement secondaire doivent être conformes à ceux présentés aux annexes V à VII, selon le cas. Ils doivent contenir tous les renseignements figurant à leurs sections 1 à 3 et, s'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire, à leur section 5.</p>

## PRISE D'INFORMATION ET INTERPRÉTATION

Normes	Modalités	Encadrements Légaux
<p><b>Évaluation des apprentissages</b></p> <p>En cours ou en fin d'année, les données recueillies permettent à l'enseignant de porter un jugement sur le développement des apprentissages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La planification de l'évaluation prend en considération le <i>Programme de formation</i>, la <i>Progression des apprentissages</i> et le <i>Cadre d'évaluation</i> pour chacune des matières dans le cadre de situations d'apprentissage et d'évaluation en s'assurant de la complexification des tâches tout au long de l'année.</li> <li>▪ L'enseignant détermine les moyens formels (productions d'élèves, entrevues, épreuves, etc.) ou informels (observation, questionnement, etc.) appropriés à la prise d'information et à son interprétation (grilles d'évaluation critériées, listes de vérification, etc.).</li> <li>▪ L'enseignant recueille et consigne des données variées et pertinentes, et ce, en nombre suffisant (plus d'une trace par compétence) et échelonnées dans le temps. (Politique d'évaluation, valeurs instrumentales).</li> <li>▪ L'enseignant adapte ses moyens de prise d'information et les conditions de réalisation des tâches pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves (différenciation pédagogique).</li> <li>▪ Lors d'une absence prolongée ou d'un départ en cours d'année, l'enseignant s'assure de transmettre des informations pertinentes relatives à l'évaluation des apprentissages. Ces informations comportent :</li> </ul>	<p><b>LIP - Droits de l'enseignant</b></p> <p>L'enseignant a notamment le droit 19 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.</p> <p><b>Politique d'évaluation – Valeurs instrumentales</b></p> <p>La <b>cohérence</b> suppose aussi que l'évaluation est en relation directe avec l'apprentissage et avec le programme qui l'encadre. Il est donc essentiel de tenir compte, dans chacun des secteurs, des éléments que contiennent les programmes de formation et d'études, notamment les compétences et les connaissances, les résultats attendus et les critères d'évaluation.</p> <p>La <b>rigueur</b> se traduit par une évaluation soucieuse d'exactitude et de précision. [...] Il est essentiel que les informations recueillies soient pertinentes et suffisantes si l'on veut se prononcer sur les apprentissages des élèves.</p> <p>La <b>transparence</b> suppose aussi que les normes et les modalités d'évaluation soient connues et comprises de tous. Il est essentiel que l'élève sache ce sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent. Dans une perspective d'aide à l'apprentissage, il est important de lui donner une rétroaction pertinente et claire sur ses apprentissages.</p>

<p>En cours ou en fin d'année, les données recueillies permettent à l'enseignant de porter un jugement sur le développement des apprentissages.</p> <p>(SUITE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'équipe école détermine les conditions de passation dans toutes les matières et à tous les niveaux (reprises, remise de travaux, plagiat). L'école rend publiques ces conditions dans le code de vie et s'assure que les élèves en comprennent les implications. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En début d'année, ce document disponible sur le site de l'école, est considéré comme <b>la première communication</b> aux parents sur la politique de l'école pour les évaluations et est en lien avec le système d'encadrement présent dans l'agenda de l'élève.</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Travaux non-remis par l'élève</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cas d'un travail non-remis faisant l'objet d'une évaluation, et après <b>avoir communiqué avec les parents (deuxième communication)</b>, un autre délai déterminé par l'enseignant lui sera accordé pour remettre ledit travail. Aucun pourcentage en lien avec les jours de retard ne pourra être soustrait de la note finale. Cependant, dépassé ce délai, la note « 0 » sera attribuée au travail.</li> </ul> <p>Dans le cas où l'élève refuse d'effectuer les travaux demandés, l'enseignant inscrira au bulletin le commentaire suivant : <i>Refus de l'élève de remettre ses travaux ou de se présenter aux reprises données.</i> Ce commentaire justifiera la note « 0 » au bulletin.</p> <p>Dans le cas où l'élève accepte d'effectuer les travaux demandés ou de se présenter aux reprises, la note sera modifiée par l'enseignant.</p>	<p><b>Politique d'évaluation – Valeurs instrumentales</b></p> <p>La <b>cohérence</b> suppose aussi que l'évaluation est en relation directe avec l'apprentissage et avec le programme qui l'encadre. Il est donc essentiel de tenir compte, dans chacun des secteurs, des éléments que contiennent les programmes de formation et d'études, notamment les compétences et les connaissances, les résultats attendus et les critères d'évaluation.</p> <p>La <b>rigueur</b> se traduit par une évaluation soucieuse d'exactitude et de précision. [...] Il est essentiel que les informations recueillies soient pertinentes et suffisantes si l'on veut se prononcer sur les apprentissages des élèves.</p> <p>La <b>transparence</b> suppose aussi que les normes et les modalités d'évaluation soient connues et comprises de tous. Il est essentiel que l'élève sache ce sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent. Dans une perspective d'aide à l'apprentissage, il est important de lui donner une rétroaction pertinente et claire sur ses apprentissages.</p>
--	---	---

<p>En cours ou en fin d'année, les données recueillies permettent à l'enseignant de porter un jugement sur le développement des apprentissages.</p> <p>(SUITE)</p>	<p><b><u>Plagiat</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En cas de plagiat, lors d'une situation d'apprentissage et d'évaluation, l'enseignant peut lui offrir une reprise ou lui attribuer la note « 0 ». L'enseignant informe le parent et peut indiquer au bulletin le commentaire suivant : <i>Plagiat</i>.</li> </ul> <p><b><u>Épreuves ministérielles</u></b></p> <p>Dans le cas d'une épreuve ministérielle, la direction informera le parent et appliquera la procédure prévue par le MEQ.</p> <p><b><u>Épreuves de fin d'année</u></b></p> <p>Pour les enseignants et enseignantes qui le désirent, une évaluation finale de leur matière pourra être réalisée lors d'une session d'évaluations ayant lieu lors des derniers jours de l'année scolaire en cours.</p> <p><b><u>Absence motivée à une évaluation ou à une épreuve obligatoire</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'élève qui s'absente à une évaluation pour une de ces deux raisons (convocation tribunal ou décès) devra reprendre celle-ci si l'enseignant juge que cela est nécessaire.</li> </ul> <p><b><u>Reprise d'une évaluation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La date de reprise de l'évaluation sera déterminée par l'enseignant et communiquée aux parents. Les reprises d'examen doivent se faire au local attitré au moment prescrit par l'enseignant.</li> </ul>
--	---

<p>En cours ou en fin d'année, les données recueillies permettent à l'enseignant de porter un jugement sur le développement des apprentissages.</p> <p>(SUITE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si l'élève s'absente à la reprise, la note « 0 » sera attribuée pour cette évaluation et l'enseignant en informera les parents. Une dernière reprise est possible au mois de juin si l'élève le désire. Par la suite, la note sera modifiée. Si l'élève ne se présente toujours pas, la note « 0 » sera maintenue pour l'évaluation.</li> <li>▪ Les traces significatives ayant servi au jugement de l'enseignant doivent être conservées pendant l'année scolaire suivant la production du dernier bulletin.</li> <li>▪ <b>Démarche de RÉVISION ET MODIFICATION DE NOTE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le parent ou l'élève majeur demande la révision d'un résultat d'une évaluation à la direction à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur le site de la CSSDGS et disponible par courriel sur demande<sup>1</sup>.</li> <li>- Le parent ou l'élève majeur dispose d'un délai de 10 jours ouvrables après la remise d'un résultat d'une évaluation pour faire une demande de révision du résultat contesté<sup>2</sup> à la direction.</li> <li>- La demande du parent ou de l'élève majeur doit présenter les motifs justifiant cette requête (espace prévu au formulaire).</li> <li>- La direction analyse la demande de révision de note. Si la demande repose sur des motifs non valables, elle rejette la demande de révision et communique sa décision au parent ou à l'élève majeur (espace prévu au formulaire)<sup>3</sup>.</li> </ul> </li> </ul>	<p>19.1 Seul l'enseignant a la responsabilité d'attribuer un résultat faisant suite à l'évaluation des apprentissages des élèves qui lui sont confiés, sauf pour l'application de l'article 463 lorsque l'enseignant ne corrige pas l'épreuve, de l'Article 470 ainsi qu'en cas de révision en application du dernier alinéa des articles 96.15.</p> <p>LIP 96.15, Sur proposition des enseignants [...], le directeur d'école : 4° (3°) approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève [...] Les normes et modalités d'évaluation des apprentissages visées au paragraphe 4° du premier alinéa ne peuvent avoir pour effet de permettre la révision du résultat par le directeur d'école. Elles doivent toutefois lui permettre de demander à l'enseignant à qui l'élève est confié de réviser le résultat qu'il lui a été attribué ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cet enseignant, de confier la révision à un autre enseignant, conformément aux conditions et modalités déterminées par le règlement du ministre. Le directeur de l'école doit motiver par écrit sa demande de révision de notes.</p> <p>LIP 457.1 Le ministre peut déterminer par règlement : [...] 4° les conditions et modalités applicables à la révision d'une évaluation, prévue à l'article 96.15.</p> <p>(Encadrements légaux supplémentaires à suivre)</p>
--	--	---

<p>En cours ou en fin d'année, les données recueillies permettent à l'enseignant de porter un jugement sur le développement des apprentissages.</p> <p>(SUITE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la demande de révision est soutenue par des motifs valables, la direction transmet celle-ci à l'enseignante ou à l'enseignant concerné.e. La direction doit motiver par écrit à l'enseignant sa demande de révision d'un résultat (espace prévu au formulaire)<sup>4</sup>.</li> <li>- En cas d'absence ou d'empêchement de l'enseignante ou l'enseignant concerné.e, la direction confie la révision de note à une autre personne enseignante désignée par l'équipe enseignante<sup>5</sup>.</li> <li>- L'enseignante ou l'enseignant concerné procède à la révision et communique à la direction s'il y a maintien ou pas du résultat à la suite de sa révision dans un délai de 5 jours du calendrier scolaire suivant la demande de la direction de l'école par le biais du formulaire de réponse d'une révision d'un résultat<sup>6</sup>.</li> <li>- La direction informe par écrit le parent ou l'élève majeur de la décision suivant la révision du résultat (espace prévu au formulaire).</li> <li>- Si le résultat est maintenu, la démarche s'arrête ici.</li> <li>- Si le résultat est modifié par l'enseignante ou l'enseignant concerné à la suite de sa révision, la direction s'assure que ce nouveau résultat sera bien inscrit au bulletin de l'élève concerné. Un bulletin ajusté sera alors transmis par l'école.</li> </ul>	
--	--	--

1 Un formulaire doit être rempli pour chaque demande de révision d'un résultat.

2 Le délai de traitement d'une demande de révision d'un résultat de fin d'année scolaire devra tenir compte des vacances estivales, puisque les journées hors calendrier scolaire ne doivent pas avoir pour effet de considérer que l'enseignante

	<p>ou l'enseignant concerné est en situation d'absence ou d'empêchement. Des dispositions particulières pourraient aussi être nécessaires pour les résultats au bulletin qui ont une incidence sur des demandes d'admissions ou pour répondre aux besoins de l'organisation scolaire, par exemple.</p> <p>3 Par exemple, pour des motifs frivoles, à la suite de contestations anormalement nombreuses de résultats, à la suite d'une situation conflictuelle avec l'enseignante ou l'enseignant concerné ou par mauvaise compréhension du rôle de l'évaluation ou de l'approche évaluative utilisée.</p> <p>4 Par exemple, si une erreur flagrante est constatée ou si un résultat semble inéquitable.</p> <p>5 Étant entendu que les journées hors calendrier scolaire (ex. : vacances estivales) n'ont pas pour effet de considérer que l'enseignante ou l'enseignant concerné est en situation d'absence ou d'empêchement.</p> <p>6 Le délai de réponse aux demandes de révision d'un résultat d'une évaluation en fin d'année scolaire devra tenir compte des vacances estivales, puisque les journées hors calendrier scolaire ne doivent pas avoir pour effet de considérer que l'enseignante ou l'enseignant concerné est en situation d'absence ou d'empêchement. Des dispositions particulières pourraient aussi être nécessaires pour les résultats au bulletin qui ont une incidence sur des demandes d'admissions ou pour répondre aux besoins de l'organisation scolaire, par exemple.</p>	
<p>En cours ou en fin d'année, les données recueillies permettent à l'enseignant de porter un jugement sur le développement des apprentissages.</p> <p>(SUITE)</p>	<p><b><u>En cas de mesures d'appui</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tous les enseignants s'assurent de garder des traces des mesures d'appui mises en place pour certains élèves. Ces interventions et mesures d'aide sont consignées par l'outil du choix de l'enseignant.</li> <li>▪ La direction peut exiger un bilan de ces interventions et mesures d'aide.</li> </ul> <p><b><u>Élève avec plan d'intervention</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les modalités du plan d'intervention doivent obligatoirement être appliquées en tout temps.</li> </ul>	<p><b>Convention collective – Annexe XIX Élèves à risque et élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</b></p> <p><b>3) L'élève en difficulté d'apprentissage est :</b></p> <p><b>a) au secondaire celui :</b></p> <p>dont l'analyse de sa situation démontre que les mesures de remédiation mises en place, par l'enseignante ou l'enseignant ou par les autres intervenantes ou intervenants durant une période significative, n'ont pas permis à l'élève de progresser suffisamment dans ses apprentissages pour lui permettre d'atteindre les exigences minimales de réussite du cycle en langue d'enseignement ou en mathématique</p>

<p><b><u>Élève en modification</u></b></p> <p>Pour l'élève en modification, un code de cours spécial est attribué. L'enseignant ajuste ses attentes afin de faire vivre des réussites à l'élève.</p> <p><b><u>Programme ILSS-</u></b></p> <p>Cours avec code F</p> <p>Des codes de cours différents se distingueront par la lettre F et par l'ajout du libellé « intégration et francisation ». Les résultats pour ces matières seront exprimés sous forme de cote et non de pourcentage (MEQ 2021).</p> <p>Évaluations dans les autres matières :</p> <p>Les matières où les attentes sont modifiées par rapport aux exigences du programme d'études, l'enseignant.e pourra transmettre les résultats sous forme de cote (voir Barème- annexe 2).</p> <p>Si l'élève répond aux exigences de la matière, l'enseignant.e peut lui attribuer une note en pourcentage. Ainsi, un élève pourrait avoir un bulletin hybride (cotes et pourcentages).</p>	<p>conformément au Programme de formation de l'école québécoise ;</p>
---	---

## COMMUNICATIONS

Normes	Modalités	Encadrements Légaux
<p><b>Première communication</b> L'équipe école produit une première communication écrite transmise aux parents au plus tard le 15 octobre 2025.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la suite d'une consultation de chacune des équipes disciplinaires, l'équipe école détermine le contenu de la première et de la deuxième communication écrite qui rend compte du développement des apprentissages et du comportement de l'élève.</li> </ul>	<p><b>Régime pédagogique</b> <b>29.</b> Afin de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement, l'école leur transmet une communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 15 octobre. Toutefois, s'il est majeur, c'est à l'élève que cette communication est transmise.</p>
<p><b>Bulletin</b> Dans le respect du régime pédagogique, l'équipe école détermine la date de publication de chacun des bulletins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après avoir déterminé les dates de fin d'étapes, cette information est transmise aux parents par le calendrier scolaire.</li> <li>De plus, l'enseignant détermine la fréquence de l'évaluation des compétences de sa matière en vertu de l'article 30.1 du régime pédagogique et l'indique dans le résumé des normes et modalités (planification globale).</li> <li>Les résultats seront transmis après la fin de chaque étape via Clic Parents.</li> <li>En vertu de l'instruction annuelle, pour les matières dont le nombre d'heures d'enseignement est de 100 heures et moins, les enseignants pourraient ne pas inscrire de résultat disciplinaire lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages est insuffisant.</li> <li>Pour l'évaluation des élèves de la francisation en classe régulière avec un code de cours F, un barème est utilisé (Annexe 2).</li> </ul>	<p><b>Régime pédagogique</b> <b>29.1.</b> Afin de renseigner les parents de l'élève sur son cheminement scolaire, l'école leur transmet un bulletin à la fin de chacune des trois étapes, suivant la forme prescrite aux annexes IV à VII. Toutefois, s'il est majeur, c'est à l'élève que ces bulletins sont transmis. Ceux-ci sont transmis au plus tard le 20 novembre pour la première étape, le 15 mars pour la deuxième étape et le 10 juillet pour la troisième étape.</p> <p><b>30. 1</b> Les résultats de l'élève présentés dans la section 2 de ces bulletins doivent comprendre : 1° un résultat détaillé par compétence pour les matières langue d'enseignement, langue seconde et mathématique ; 2° un résultat détaillé par volet, théorique et pratique, pour les matières obligatoires et à option à caractère scientifique, à l'exclusion de mathématique, telles science et technologie et applications technologiques et scientifiques ; 3° un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet de 1re secondaire:</li> </ul> <p>Dans le but de mettre l'accent sur les forces et les défis de chaque élève, certains enseignants de la première secondaire utilisent un barème lettré pour évaluer certaines compétences. La rétroaction constructive permet alors à l'élève de suivre ses progrès. (Barème - Annexe 3)</p>	<p>À la fin des deux premières étapes de l'année scolaire, les résultats détaillés, dans les matières pour lesquelles de tels résultats sont requis, ne sont détaillés que pour les compétences ou les volets qui ont fait l'objet d'une évaluation.</p> <p>À la fin de la troisième étape de l'année scolaire, les résultats consistent en un bilan portant sur l'ensemble du programme d'étude, présentant le résultat de l'élève pour les compétences ou les volets des programmes d'études dans les matières identifiées aux paragraphes 1° et 2° du deuxième alinéa ainsi que, pour chaque matière enseignée, son résultat disciplinaire et la moyenne du groupe.</p>
<p><b>Résumé des Normes et modalités</b> L'équipe école adopte le modèle du résumé des normes et modalités à transmettre aux parents.</p> <p><b>Note.</b> Le comité recommande que le résumé des normes et modalités soit acheminé aux parents au plus tard le 15 octobre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide de la planification globale de l'évaluation (modèle suggéré - Annexe 1), l'équipe niveau disciplinaire établit le déroulement des évaluations des compétences dans le résumé des normes et modalités destiné aux parents. <b>(planifications globales des matières enseignées en 2025-2026 – Annexe 4)</b></li> </ul>	<p><b>Régime pédagogique</b></p> <p><b>20.</b> Au début de l'année scolaire, le directeur de l'école s'assure que sont transmis aux parents de l'élève ou à l'élève lui-même, s'il est majeur, les documents suivants : [...]</p> <p>4° s'il s'agit d'un élève de l'enseignement primaire ou secondaire, un résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève approuvées par le directeur de l'école présentant notamment la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières.</p> <p>Si des ajustements importants aux renseignements visés par le paragraphe 4° du premier alinéa ont lieu en cours d'année, le directeur de l'école s'assure qu'ils sont pareillement transmis aux parents ou à l'élève.</p>

<p><b>Autres communications</b></p> <p>L'équipe école informe régulièrement les parents sur le cheminement scolaire de l'élève à l'aide de différents moyens de communication, particulièrement pour les élèves qui ont bénéficié de mesures d'appui.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'équipe école s'entend sur d'autres moyens de communication possibles permettant de rendre compte de la progression des apprentissages, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Notes inscrites sur Clic Parents</li> <li>▪ Appel téléphonique</li> <li>▪ Rencontre des parents <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>ère</sup> rencontre : invitation</li> <li>2<sup>e</sup> rencontre : convocation</li> </ul> </li> <li>▪ Portfolio commenté (dossier d'apprentissage)</li> <li>▪ Travaux commentés</li> <li>▪ Courriel</li> <li>▪ Etc.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>29.2.</b> Au moins une fois par mois, des renseignements sont fournis aux parents d'un élève mineur dans les cas suivants :</p> <p>1° ses performances laissent craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'études ou, en ce qui concerne un élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne sera pas prêt à passer en première année du primaire au début de l'année scolaire suivante ;</p> <p>2° ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école ;</p> <p>3° ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève.</p> <p>Ces renseignements ont pour but de favoriser la collaboration des parents et de l'école dans la correction des difficultés d'apprentissage et de comportement, dès leur apparition et, selon le cas, dans l'application du plan d'intervention. ».</p>
---	---	---

## ANNEXE 1- PLANIFICATION GLOBALE PIERRE BÉDARD 2025-2026

<b>Nom des enseignants :</b>			
<b>Discipline :</b>			
<b>Niveau :</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence			
Compétence			
Compétence			

**Annexe 2 — Barème pour les élèves de francisation (voir page suivante)**



## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

### OBJET

#### OUVERTURE DES CODES DE COURS ASSOCIÉS AUX SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (SASAF)

### MESSAGE

Les élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) et donc qui suivent le programme *Intégration linguistique, scolaire et sociale* (ILSS) réalisent également des apprentissages relativement à d'autres matières pour lesquelles les codes de cours peuvent être modifiés. Lorsque les élèves ne sont pas en mesure de répondre aux attentes relatives aux exigences pour une ou plusieurs matières autres que ILSS, les centres de services scolaires peuvent exempter ces élèves de l'application des dispositions relatives aux résultats pour cette ou pour ces matières, comme mentionné à l'article 30.4 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et détaillé dans *l'Instruction annuelle*.

Les résultats des élèves pour ces matières seront alors exprimés sous forme de cotes et non de pourcentages. La légende qui suit est proposée en annexe dans *l'Instruction annuelle*.

A	L'élève dépasse les exigences
B	L'élève satisfait clairement aux exigences
C	L'élève satisfait minimalement aux exigences
D	L'élève ne satisfait pas aux exigences

Note – La légende présentée renvoie aux exigences établies pour l'élève.

Des codes de cours permettent d'identifier que les élèves bénéficient de cette exemption. Les codes de cours utilisés pour ces élèves sont semblables à ceux utilisés pour les élèves HDAA. Ils présentent la même nomenclature tout en se distinguant grâce à la lettre F placée au centre et par l'ajout du libellé « intégration et francisation » au titre des cours. L'utilisation de ces codes de cours n'indique en aucun cas que ces élèves sont HDAA et ne requiert pas un plan d'intervention ou une autorisation particulière de la part du ministère de l'Éducation.

Par ailleurs, lorsque le centre de services scolaire exempte un élève qui reçoit des SASAF de l'application des dispositions relatives aux résultats du Régime pédagogique dans une ou plusieurs matières, aucune unité ne peut être obtenue pour ces matières.

L'utilisation de ces codes de cours doit se faire à partir de l'année scolaire 2021-2022.

### Annexe 3- Barème lettré- 1<sup>re</sup> secondaire

Barème utilisé lors des différentes évaluations par certains enseignants de la première secondaire

Niveau	Compétence	Jugement à la fin de chacune des étapes	Au bulletin
A	Marquée	La compétence de l'élève dépasse les exigences.	95
B	Assurée	La compétence de l'élève satisfait clairement les exigences.	80
C	Acceptable	La compétence de l'élève satisfait les exigences.	70
			60
D	Peu développée	La compétence de l'élève est en deçà des exigences.	50
E	Très peu développée	La compétence de l'élève est nettement en deçà des exigences.	40

Annexe 4 - Planifications globales des matières enseignées pour l'année scolaire 2025-2026

<b>Nom des enseignants : Lilianne Guinard</b>			
<b>Discipline : Anglais</b>			
<b>Niveau : 1<sup>re</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  Interacts orally in English	X		X
Compétence  Reinvests understanding of texts	X		X
Compétence  Writes and produces texts		X	X

<p><b>Nom des enseignants : Kathleen D. Rourke, Gabrielle Brière,</b></p> <p><b>Aiden Hodgins Ravensbergen</b></p>			
<p><b>Discipline : anglais</b></p>			
<p><b>Niveau : 2<sup>e</sup> secondaire</b></p>			
<p><b>Présentation de la discipline</b></p>			
<p><b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b></p>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence #1 communiquer oralement en anglais	X		X
Compétence #2 comprendre des textes lus et entendus	X		X
Compétence #3 écrire des textes		X	X

<b>Nom des enseignants : Christopher Fiset</b>			
<b>Discipline : Anglais</b>			
<b>Niveau : 3<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<p><b>Au travers du cours d'anglais de troisième secondaire, les élèves devront participer à des activités écrites et seront portés à pratiquer le maintient de discussions en continue, en anglais.</b></p>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Communiquer oralement en anglais.	X	X	X
Compétence 2  Comprendre des textes lus et entendus.		X	X
Compétence 3  Écrire des textes en anglais.	X		X

<b>Nom des enseignants : Myriam Veilleux</b>			
<b>Discipline : Anglais</b>			
<b>Niveau : 4<sup>e</sup> secondaire – Enrichi et Régulier</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Interagir oralement en anglais		X	X
Compétence 2  Réinvestir sa compréhension des textes	X		X
Compétence 3  Écrire et produire des textes	X		X

<b>Nom des enseignants : Kathleen D. Rourke</b>			
<b>Discipline : anglais</b>			
<b>Niveau : 5<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  #1 communiquer oralement en anglais		X	X
Compétence  #2 comprendre des textes lus et entendus	X		X
Compétence  #3 écrire des textes	X		X

<b>Nom des enseignants : Karl St-Jean</b>			
<b>Discipline : Art dramatique</b>			
<b>Niveau : 1<sup>re</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 70% Créer/interpréter des œuvres dramatiques	X	X	X
Compétence 30% Apprécier des œuvres dramatiques		X	X
Compétence			

<b>Nom des enseignants : Marion Charrier et Karl St-Jean</b>			
<b>Discipline : Art dramatique</b>			
<b>Niveau : 2<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> Pondération 20%	<b>2<sup>e</sup> étape</b> Pondération 20%	<b>3<sup>e</sup> étape</b> Pondération 60%
<b>Compétence 1</b>  Créer et interpréter des œuvres dramatiques	x	x	x
<b>Compétence 2</b>  Apprécier des œuvres dramatiques		x	x

<b>Nom des enseignants : Marion Charrier</b>			
<b>Discipline : Art dramatique</b>			
<b>Niveau : 3<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
<b>Compétence 1</b>  Créer et interpréter des œuvres dramatiques	x	x	x
<b>Compétence 2</b>  Apprécier des œuvres dramatiques		x	x

<b>Nom des enseignants : Marion Charrier</b>			
<b>Discipline : Art dramatique et ARTS DE LA SCÈNE</b>			
<b>Niveau : 4<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> Pondération 20%	<b>2<sup>e</sup> étape</b> Pondération 20%	<b>3<sup>e</sup> étape</b> Pondération 60%
<b>Compétence 1</b>  Créer et interpréter des œuvres dramatiques	x	x	x
<b>Compétence 2</b>  Apprécier des œuvres dramatiques		x	x

<b>Nom des enseignants : Marion Charrier et Karl St-Jean</b>			
<b>Discipline : Art dramatique et ARTS DE LA SCÈNE</b>			
<b>Niveau : 5<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
<b>Compétence 1</b>  Créer et interpréter des œuvres dramatiques	x	x	x
<b>Compétence 2</b>  Apprécier des œuvres dramatiques		x	x

<b>Nom des enseignants : Anik Boucher</b>			
<b>Discipline : CCQ</b>			
<b>Niveau : 1<sup>re</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  Étudier des réalités culturelles		X	X
Compétence  Réfléchir sur des questions éthiques		X	X

<b>Nom des enseignants : Martin Lacroix</b>			
<b>Discipline : CCQ</b>			
<b>Niveau : 2<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence : Réfléchir sur des questions éthiques	X	X	X
Compétence : Étudier des réalités culturelles	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Martin Lacroix, Olivier Dionne</b>			
<b>Discipline : CCQ -Culture et citoyenneté québécoise</b>			
<b>Niveau : 4<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
<b>Compétence 1</b>  Étudier des réalités culturelles	X		X
<b>Compétence 2</b>  Réfléchir sur des questions éthiques		X	X
<b>Nom des enseignants : Nancy Farley</b>			

<b>Discipline : CCQ</b>			
<b>Niveau :5<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1-Étudier des réalités culturelles	Quête de sens et vision du monde  Groupes sociaux et rapport de pouvoir  Évaluée	Quête de sens et vision du monde  Groupes sociaux et rapport de pouvoir  Pas évaluée	Quête de sens et vision du monde  Groupes sociaux et rapport de pouvoir  Évaluée
Compétence 2 - Réfléchir sur des questions éthiques	Quête de sens et vision du monde  Groupes sociaux et rapport de pouvoir  Pas évaluée	Quête de sens et vision du monde  Groupes sociaux et rapport de pouvoir  Évaluée	Quête de sens et vision du monde  Groupes sociaux et rapport de pouvoir  Évaluée

<b>Nom des enseignants :Annick Faille</b>			
<b>Discipline : Arts plastiques</b>			
<b>Niveau : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  Créer des images personnelles ou médiatiques	X	X	X
Compétence  Apprécier des œuvres d'art		X	X

<b>Nom des enseignants : Inga Catana</b>			
<b>Discipline : Art Plastique</b>			
<b>Niveau : 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> Secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  Créer des images personnelles ou médiatique	X	X	X
Compétence  Apprécier des œuvres d'art		X	X

<b>Nom des enseignants : Maxime Doré Lefebvre</b>			
<b>Discipline : Musique</b>			
<b>Niveau : 1<sup>re</sup> 2<sup>re</sup> 3<sup>re</sup> 4<sup>re</sup> 5<sup>re</sup></b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Créer et interpréter des œuvres musicales	X	X	X
Compétence 2  Apprécier des œuvres musicales	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Jean-Denis Barbeau, Julie Brisebois</b>			
<b>Discipline : Éducation physique</b>			
<b>Niveau : sec.1</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence C1 : agir	X	X	X
Compétence C2 : interagir	X	X	X
Compétence C3 : mode de vie sain	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Nicola Centomo et Vincent Tittley</b>			
<b>Discipline : Éducation physique</b>			
<b>Niveau : Secondaire 2</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence Agir	X	X	X
Compétence Interagir	X	X	X
Compétence Adopter un mode de vie sain	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Valérie Martineau</b>			
<b>Discipline : Éducation physique</b>			
<b>Niveau : Secondaire 3</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence Agir	X	X	X
Compétence Interagir	X	X	X
Compétence Adopter un mode de vie sain	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Valérie Martineau</b>			
<b>Discipline : Éducation physique</b>			
<b>Niveau : Secondaire 4</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence Agir	X	X	X
Compétence Interagir	X	X	X
Compétence Adopter un mode de vie sain	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Jean-Denis Barbeau</b>			
<b>Discipline : éducation physique</b>			
<b>Niveau : secondaire 5</b>			
<b>Présentation de la discipline : Cours réguliers</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1	X	X	X
Compétence 2	X	X	X
Compétence 3	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Nicola Centomo, Vincent Titley, Julie Brisebois</b>			
<b>Discipline : Entraînement</b>			
<b>Niveau : sec.4</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  C1 : Agir	X	X	X
Compétence			
Compétence  C3 : Mode de vie sain	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Marie-Josée Gagnon, Chantal Guilmette</b>			
<b>Discipline : Français</b>			
<b>Niveau : 1re secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence C1 Lire		X	X
Compétence C2 Écrire	X	X	X
Compétence C3 Communiquer		X	X

<b>Nom des enseignants : Mélanie Roy, Olivier Dionne, Olivia Tremblay, Vanessa Senéchal – Castonguay et Nathalie Warren</b>			
<b>Discipline : Français</b>			
<b>Niveau : 2<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Lire des textes variés	X	X	X
Compétence 2  Écrire des textes variées		X	X
Compétence  Communiquer oralement selon des modalités variées		X	X

<b>Nom des enseignants : Nicole Lepage, Olivia Tremblay</b>			
<b>Discipline : Français</b>			
<b>Niveau : 3<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Lire	X	X	X
Compétence 2  Écrire	X	X	X
Compétence 3  Communiquer oralement	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Patricia Charest et Mélanie Roy</b>			
<b>Discipline : Français</b>			
<b>Niveau : 4<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence Lire des textes variés	X	X	X
Compétence Écrire des textes variés	X	X	X
Compétence Communiquer oralement		X	X

<b>Nom des enseignants :Philippe Mandron</b>			
<b>Discipline : Français</b>			
<b>Niveau : 5 e secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Lire des textes variés	X	X	X
Compétence 2  Écrire des textes variés	X	X	X
Compétence 3  Communiquer oralement selon des modalités variées	X		X

<b>Nom des enseignants : Valérie Duchesne et Caroline Viau</b>				
<b>Discipline : Univers social</b>				
<b>Niveau : 1re secondaire</b>				
<b>Présentation de la discipline</b>				
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>				
		<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Histoire et éducation à la citoyenneté		1) Interroger les réalités sociales dans une perspective historique  2) Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique  3) Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire	X	X
Géographie		1) Lire l'organisation d'un territoire  2) Interpréter un enjeu territorial  3) Construire sa conscience citoyenne à l'échelle mondiale	X	X

<b>Nom des enseignants : Martin Besse, Carole-Anne Dubreuil, Valérie Duchesne et Demetria Franco</b>				
<b>Discipline : Univers social</b>				
<b>Niveau : 2<sup>e</sup> secondaire</b>				
<b>Présentation de la discipline</b>				
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>				
		<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Histoire et éducation à la citoyenneté		1) Interroger les réalités sociales dans une perspective historique  2) Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique  3) Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire	X	X
Géographie		1) Lire l'organisation d'un territoire  2) Interpréter un enjeu territorial  3) Construire sa conscience citoyenne à l'échelle mondiale	X	X

<b>Nom des enseignants : Charles Nadeau et Carole-Anne Dubreuil</b>			
<b>Discipline : Histoire du Québec et du Canada</b>			
<b>Niveau : 3<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada	X	X	X
Compétence  Interpréter une réalité sociale	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Philippe Vigneault</b>			
<b>Discipline : Histoire du Québec et du Canada</b>			
<b>Niveau : 4<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada	X	X	X
Compétence 2  Interpréter une réalité sociale	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Philippe Vigneault</b>			
<b>Discipline : Histoire du 20<sup>e</sup> siècle (cours optionnel)</b>			
<b>Niveau : 5<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Caractériser un temps fort historique	X	X	X
Compétence 2  Interpréter une réalité sociale	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Charles Nadeau</b>			
<b>Discipline : Monde contemporain</b>			
<b>Niveau : 5<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  Interpréter un problème du monde contemporain	X	X	X
Compétence  Prendre position sur un enjeu du monde contemporain	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Charles Nadeau</b>			
<b>Discipline : Éducation financière</b>			
<b>Niveau : 5<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  Prendre position sur un enjeu financier	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Brigitte Lapalme    Alexandre Guérin</b>			
<b>Discipline : Mathématique</b>			
<b>Niveau : 1<sup>re</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence  Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence  Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Mélanie Addison, Véronique Beaulieu, Alex Deschênes et Matthew Velazquez-Garboza</b>			
<b>Discipline : Mathématiques</b>			
<b>Niveau : 2<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence 2  Déployer un raisonnement mathématique	X	X	X

<b>Nom des enseignants :Marie-Hélène Aumais et Alex Deschenes</b>						
<b>Discipline : Mathématiques</b>						
<b>Niveau :3<sup>e</sup> secondaire</b>						
<b>Présentation de la discipline</b>						
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>						
		<b>1<sup>re</sup> étape</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b>			
		<b>Pondération 20%</b>	<b>Pondération 20%</b>			
Compétence  CD1		Non évaluée	Évaluée			
Compétence  Cd2		Évaluée	Évaluée			
<b>Types d'évaluation</b>						
CD1 :	Situations-problème, Menu-Math, Projet, autre.					
CD2 :	Examen, mini-test, Tâches diverses, travaux en classe.					
<b>Stratégies d'apprentissage utilisées</b>						
Projets, enseignement inversé, capsules, travail individuel, travail coopératif, capsules magistrales, modélisation, recherches Internet, etc.						
<b>Informations supplémentaires</b>						
Matériels de manipulation, office 365, cours en ligne, NetMath, Desmos, Géogébra, Kahoot, Genially, divers sites internet, plickers.						

<b>Nom des enseignants : Véronique Blouin et Marie-Eve Forand</b>			
<b>Discipline : mathématique CST</b>			
<b>Niveau : 4<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1 : Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence 2 : Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X + Évaluation du ministère

**Nom des enseignants : Véronique Beaulieu**

<b>Discipline : Mathématiques CST</b>			
<b>Niveau : 5<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Résoudre une situation-problème		X	X
Compétence 2  Déployer un raisonnement mathématiques	X	X	X

**Nom des enseignants : Mariève Bougie, Philippe Caron-Perras, Anthony St-Amand**

<b>Discipline : Science et technologie</b>			
<b>Niveau : 1<sup>re</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2  Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Mariève Bougie, Philippe Caron-Perras, Anthony St-Amand</b>			
<b>Discipline : Science et technologie</b>			
<b>Niveau : 2e secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2  Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Annick Paquette et Geneviève Dodier</b>			
<b>Discipline : Science et technologie</b>			
<b>Niveau : 3<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2  Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Mariève Bougie, Véronique Léger et Geneviève Dodier</b>			
<b>Discipline : Science et technologie</b>			
<b>Niveau : 4<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique		X	X
Compétence 2  Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Geneviève Dodier</b>			
<b>Discipline : Science et technologie de l'environnement (STE)</b>			
<b>Niveau : 4e secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique		X	X
Compétence 2  Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Véronique Léger</b>			
<b>Discipline : Chimie</b>			
<b>Niveau : 5e secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2  Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Véronique Léger</b>			
<b>Discipline : Physique</b>			
<b>Niveau : 5<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 1  Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique	X	X	X
Compétence 2  Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Olivier Dionne</b>			
<b>Discipline : Sensibilisation à l'entrepreneuriat</b>			
<b>Niveau : Secondaire 4</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
<b>Compétence 1</b>  Se situer au regard de l'entrepreneuriat	X	X	X
<b>Compétence 2</b>  Mettre en œuvre un projet entrepreneurial		X	X

<b>Nom des enseignants : Karl St-Jean</b>			
<b>Discipline : Multimédia</b>			
<b>Niveau : 3<sup>e</sup> secondaire</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence 70% Créer des œuvres médiatiques	X	X	X
Compétence 30% Apprécier des œuvres médiatiques		X	X
Compétence			

<b>Nom des enseignants : Aiden Hodgins-Ravensbergen, Sandra Saha, Sonya Thorne</b>			
<b>Discipline : Intégration linguistique, scolaire et sociale</b>			
<b>Niveau : Palier 1 et 2</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b>
Compétence 1  Communiquer oralement en français dans des situations variées	X	X	X
Compétence 2  Lire des textes variés en français	X	X	X
Compétence 3  Écrire des textes variés en français	X	X	X

<b>Nom des enseignants : Sonya Thorne</b>			
<b>Discipline : ILSS</b>			
<b>Niveau : pallier 3 et 4</b>			
<b>Présentation de la discipline</b>			
<b>Compétences disciplinaires développées, étapes où elles sont évaluées</b>			
	<b>1<sup>re</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 20%</b>	<b>3<sup>e</sup> étape</b> <b>Pondération 60%</b>
Compétence	X	X	X
Compétence	X	X	X
Compétence	X	X	X